



MAIRIE DE LATOUR  
Le village  
31 310 LATOUR  
05.61.90.22.48  
[mairie.latour31@gmail.com](mailto:mairie.latour31@gmail.com)  
site : [mairie-latour31310.fr](http://mairie-latour31310.fr)

## Procès Verbal / Compte Rendu du Conseil Municipal du 4 décembre 2025 à 19h

Présent(e)s : Emilie Mener, Gérard Thibaud, Immanuel Meffert, Cedric Cabanac, Mehdi Belviso, Marie Amiot, Hans Roesing

Absents excusés : aucun

Absent non excusé : aucun

Avec 7 membres présents et/ou représentés, le quorum est atteint.

La séance débute à 19h15

Mme Amiot est nommée secrétaire de la séance.

- **Validation du dernier compte rendu** du 22 septembre 2025  
→ Validé à l'unanimité des membres présents/représentés.
- **Mention** : *Finalisation du règlement du devis d'ENEDIS pour la pose d'un compteur Linky dans l'appartement.*

*Le montant du raccordement électrique et la pose d'un compteur LINKY (hors marché des travaux) se monte à 731 €HT et a été réglé courant novembre*

- **Délibération** : Frais de scolarité pour les écoles (Montesquieu, Latrape)  
*Les frais de scolarité 2023-2024 concernant les 3 enfants de Latour scolarisés à Montesquieu Volvestre (école maternelle et élémentaire) s'élèvent à 2550 euros (850 euros par enfant)*  
→ Validé à l'unanimité
- **Délibération** : Avenant pour l'aménagement de la cuisine (tablette, placard sur le mur sud)  
*L'entreprise Eychenne, chargée du lot n° 3 « menuiseries », demande un avenant de 1120 € HT pour la réalisation d'un meuble de cuisine en face du futur plan de travail, contre le mur sud, pour avoir un peu plus de rangement, en profitant du rattrapage d'une différence de niveau de plancher par une tête de cloison en placoplâtre qui soutiendra ce meuble.*  
→ La proposition de l'entreprise Eychenne est jugée très chère pour la prestation. Le conseil réfléchit à une autre solution moins onéreuse
- **Délibération** : Avenant tête de cloison placé  
**150 € HT** pour le lot n° 2 « plâtrerie-isolation » par l'entreprise Oliveira-Vogel  
→ Validé à la majorité (6 sur 7), 1 abstention

- **Délibération :** Avenant sur les travaux d'électricité (pose de spots dans la pièce à vivre) *Le devis initial pour le lot n° 5 « électricité » par Alliaserv, ne prévoyait pour la pièce à vivre, qu'un éclairage par des luminaires simples, or pour avoir un éclairage plus fonctionnel, le choix s'est porté sur les spots encastrés, ce qui engendre un coût supplémentaire de 135,20 € HT.*

→ Validé à la majorité (6 sur 7), 1 abstention

- **Délibération :** Avenant sur la pose supplémentaire de faïence dans la salle de bain *Un avenant s'avère nécessaire sur le lot 1 « gros oeuvre-démolition-carrelages » (SAS Gonzalez), pour la pose de carrelage supplémentaire dans la salle de bains : côtés du bac à douche, murs jusqu'au plafond. Le montant de cet avenant est de 588 € HT.*

→ Le montant semble disproportionné. Le conseil va demander à l'entreprise la justification de la surface additionnelle : la surface proposée dans l'avenant ne semble pas représenter les modifications nécessaires. Si cette surface est justifiée, le conseil demandera à réduire la hauteur de surface carrelée (ne pas aller jusqu'au plafond)

- **Questions diverses :**
  - Avancement des travaux de l'appartement.
    - Peinture est faite (portes, cadre fenêtres, murs, plafonds)
    - En attente de la pose de parquet (réception prévue le 18 décembre)
    - Reste à faire : carrelage, appareils électriques, sanitaires, cuisine, chauffe-eau solaire
  - Projets d'attribution de l'appartement au dessus de la mairie
    - Discussion sur les critères de choix des futurs locataires :
      - Privilégier les personnes du village
      - Travailler avec une association (réinsertion, migrants, etc.)
  - Attribution d'une subvention aux sinistrés de Latrape, victimes d'un incendie /organisation d'une cagnotte lors de l'expo photo
    - Mise en place d'une cagnotte lors de l'expo photo
  - Avancement du dossier de classement de la commune en zone de montagne.
    - Lettre de soutien reçues (Communauté de Communes, Ministère de l'agriculture, etc.)
    - Bex devrait rédiger une lettre de soutien
    - Le dossier de demande sera déposé conjointement avec les communes voisines (Lapeyrère, Bax, Latrape)
  - Choix de l'emplacement d'une borne d'information touristique « kesako » fournie par la Comcom
    - La plaque sera photocopiée et plastifiée, afin d'être installée à plusieurs points d'intérêts
  - Reconduction du Noël des aînés
    - 7 paniers seront distribués
  - Révision des listes électorales
    - A faire avant la fin de l'année
  - Élections municipales
    - Une information sur le nouveau mode de scrutin sera incluse dans le bulletin municipal 2026
  - Bulletin communal
    - Sera distribué en début d'année

- Vœux du maire
  - Auront lieu le samedi 24 janvier, à 11h

Le conseil se termine à 21h15